



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

PAYS LANDERNEAU
DAOULAS

Communiqué de presse

Vendredi 25 septembre 2026

LES TRAVAUX DU NOUVEAU GYMNASÉ DE COAT MEZ DÉBUTENT

Ce vendredi 25 septembre, Maël DE CALAN, Président du Département, Patrick LECLERC, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas (CAPLD), et Jean-Luc LE SAUX, Vice-président de la CAPLD chargé de la cohésion sociale et des politiques scolaires, et Maire de Daoulas, ont posé la première pierre du futur gymnase de Coat Mez, à Daoulas. Ce projet, porté par le Département et la CAPLD, doit permettre au collège de Coat Mez et aux associations de bénéficier d'un équipement adapté à leurs besoins.

LE DÉPARTEMENT INVESTIT 2,3 MILLIONS D'EUROS POUR LE NOUVEAU GYMNASÉ

L'ancien gymnase de Coat Mez est intégré au collège éponyme. Cet équipement vieillissant, devenu inadapté aux besoins du collège, doit aujourd'hui être remplacé. Le nouveau gymnase de Coat Mez sera situé à l'entrée du collège, permettant ainsi d'en mutualiser l'utilisation avec les associations sportives locales.

Le bâtiment a été pensé pour épouser la forme du dénivelé existant et s'intégrer dans le paysage. Il a également été éco-conçu pour apporter confort thermique et sobriété dans la gestion du gymnase.

« La pose de la 1^{ère} pierre du gymnase de Coat Mez est plus que symbolique : c'est le dénouement de plusieurs années de rebondissements, de projets avortés et de nombreux échanges pour faire aboutir ce serpent de mer. Cet équipement sportif va enfin permettre d'impulser une nouvelle dynamique associative et sportive au sein des communes du pays de Landerneau et doter les collégiens d'un outil adapté », détaille Maël DE CALAN, Président du Département.

« Ce nouveau gymnase, ouvert sur le territoire, profitera à tous les habitants de la CAPLD », précise Jean-Luc LE SAUX, Vice-président de la CAPLD et Maire de Daoulas.

Le coût global de ce projet est de 3,2 millions d'euros, porté à 71 % par le Département pour un montant de 2,3 millions d'euros dans le cadre du Pacte Finistère, à 20 % par la CAPLD pour un montant de 648 262 euros et à 7 % par la Région Bretagne pour un montant de 240 000 euros. Le projet bénéficie également d'une subvention de l'État à travers la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) d'un montant de 12 000 euros.

PACTE FINISTÈRE : LE DÉPARTEMENT, PREMIER PARTENAIRE DES COMMUNES

Voté en octobre 2021, le Pacte Finistère est le dispositif de soutien du Département aux territoires. Le Département appuie les projets des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en leur apportant plus de moyens, plus de simplicité, plus d'équité et plus de transparence. Il est doté d'une enveloppe globale de 210 millions d'euros sur la durée du mandat départemental.

« Nous travaillons en direct avec les communes, au plus près de leurs besoins, en finançant des milliers de projets jugés utiles par les élus locaux », précise Maël DE CALAN, Président du Département.